

Service de Presse

Rennes, Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34

[@Rennes_presse](https://twitter.com/Rennes_presse)

Vendredi 27 janvier 2017

À Rennes, une politique du logement exigeante et innovante

Vendredi 27 janvier 2017, le Premier ministre, Bernard Cazeneuve, et Nathalie Appéré, Maire de Rennes, ont signé l'engagement d'acquérir le terrain militaire de Guines. Actuellement propriété de l'État, ce terrain de 2,5 hectares situé en frange du centre-ville, sera cédé à la Ville de Rennes dans le cadre de la loi relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement. Il accueillera, à l'horizon 2022, près de 500 logements, dont 80 % en locatif social.

Cette opération est emblématique de la politique du logement conduite à Rennes : renouvellement urbain et rénovation urbaine se conjuguent avec une forte ambition de mixité et d'innovation sociale, comme le montre l'ampleur des projets de rénovation urbaine engagés sur les quartiers des Gayeulles, du Gros Chêne et du Blosne, et le nombre de permis de construire (4000 logements autorisés à la construction pour l'année 2016 à Rennes, chiffre inédit depuis 15 ans).

« Construire de nouveaux logements, garantir l'accueil de toutes les familles, proposer des logements de qualité, sur ces trois objectifs en faveur de notre cohésion nous obtenons des résultats très encourageants. Le Premier ministre est venu les reconnaître aujourd'hui. Je me réjouis aussi qu'il ait affirmé clairement le soutien de l'État au projet de nouveau CHU. »

Nathalie Appéré
Maire de Rennes

Avec le lancement prochain d'une expérimentation sur le loyer unique dans le parc social, la Ville de Rennes conforte son action en faveur de l'accès au logement pour tous. Cette exigence se décline aussi dans la méthode, qui invite les Rennais à co-construire le projet urbain : Rennes 2030, large opération de concertation sur les attentes des Rennais pour leur ville, est également un marqueur de cette démarche rennaise qui souhaite faire la ville pour et avec ses habitants.